Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

Communauté de Communes du PAYS DE TRONÇAIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

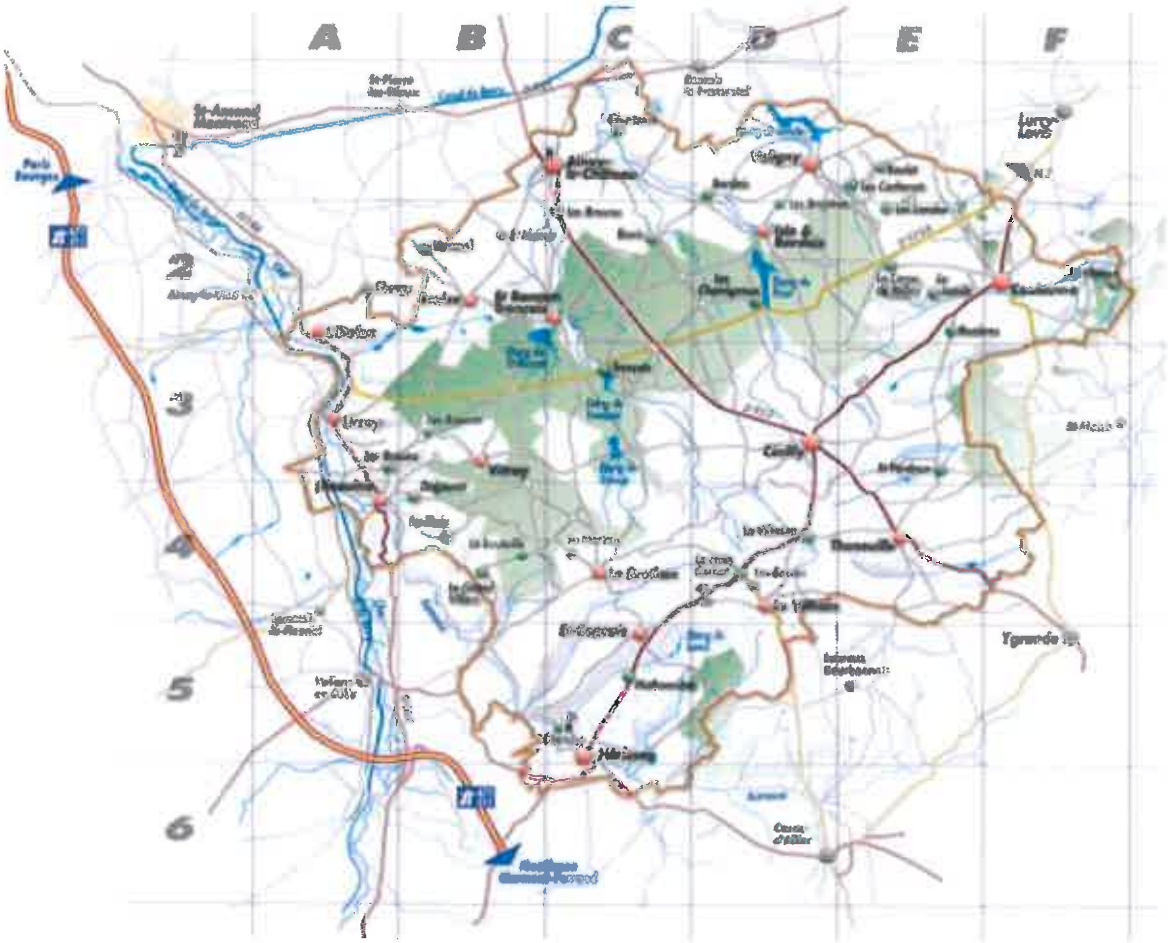

Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier **(possibilité).**

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale **(obligation).**

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

SOMMAIRE

I - Exercice des compétences : avancement des projets et des actions en 2015 p 3
A – Rappel : les compétences de la communauté de communes p 3
B – Aménagement de l'espace et développement économique p 5
1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) p 5
2 – Le contrat Auvergne + p 6
3 – Le contrat territoire Allier p 6
4 – Charte forestière de territoire - Forêt d'exception p 6
5 – Etude d'aménagement de bourg p 7
6 – Commission intercommunale d'accessibilité p 7
7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon p 7
8 – Habitat p 7
9 – Développement économique p 8
C – Développement culturel : Le Cube p 8
D – Protection et mise en valeur de l'environnement p 9
1 – Compétence « ordures ménagères » p 9
2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance p 9
E – Compétence tourisme p 9
1 – L'office de tourisme p 10
2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique p 10
3 – Le soutien aux évènements majeurs p 10
4 – Les forges de Tronçais p 10
5 – Restauration du petit patrimoine p 11
F – Enfance jeunesse p 11
1 – Les partenariats p 11
2 – Les transports p 11
3 – Oxygène p 12
G – La voirie p 12
E – L'école P 14

II – Fonctionnement de la communauté de communes p 16
A – Le conseil communautaire p 17
B – Le renforcement de la coopération intercommunale p 19
1 – Le contrat d'assistance juridique p 19
2 – Transferts de compétences p 19
3 – Le FPIC et l'aide aux bâtiments communaux p 22
C – Le personnel de la communauté de communes p 22

III – Le compte administratif 2016 p 24
A – Les résultats 2016 du budget principal p 27
B – Le compte administratif 2016 du budget annexe « Auvity » p 27
C – Le compte administratif 2016 du budget annexe « plate-forme bois » p 28
D – Les marchés publics conclus en 2016 p 28

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

I – Communauté de communes : exercice des compétences, bilan 2016.

A – Rappel : les principales compétences de la communauté de communes.

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (dite Loi NOTRe) a conduit à une réécriture des compétences de la communauté de communes qui sont résumées ci-dessous :

1) COMPETENCES OBLIGATOIRES

A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR ;

- Définition de projets de territoires ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Constitution d'un « PAYS » en partenariat avec d'autres EPCI ;

B – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.4251-17

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités et politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

C – AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

D – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.

2) COMPETENCES OPTIONNELLES

A) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT.

- Conduite d'études, animation, réalisation d'opérations de restauration-entretien des berges et de la rivière Aumance.

B) POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Définition et animation d'une charte architecturale et paysagère du Pays de Tronçais
- Etudes globales d'aménagement de bourg
- Aide à la lutte contre la précarité énergétique des logements
- Mise en œuvre d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat et de la procédure qui pourrait lui succéder

C) POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

- Aide aux propriétaires bailleurs privés qui conventionnent leurs logements avec l'ANAH.
- Aide aux propriétaires privés en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent ; aide à l'autonomie et la rénovation énergétique.

D) CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE GOUDRONNEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

E) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

- Transport scolaire, écoles maternelles et primaires, restauration scolaire ; accueil périscolaire avant et après la classe.

G) ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Mise à disposition du minibus de la communauté de communes au profit des structures à vocation sociale du Pays de Tronçais (Centre Social Rural, Maisons de Retraite, CCAS) et des associations ayant leur siège dans le Pays de Tronçais.

H) CREATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC

3) COMPETENCES FACULTATIVES

A) TOURISME :

- Etudes, construction, entretien et fonctionnement des équipements touristiques du centre de tourisme « champ fossé » à St-Bonnet-Tronçais, et du centre de tourisme « Les Ecossais » à Isle et Bardais.
- Réalisation d'équipements touristiques en forêt domaniale de Tronçais en partenariat avec l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt.
- Mise en place d'un réseau de sentiers de randonnée sur le périmètre de la communauté conformément à la liste ci-annexée : diagnostic initial, étude des itinéraires, signalétique correspondante et promotion par un topo guide de randonnée du Pays de Tronçais.

B) SOUTIEN AUX EVENEMENTS TOURISTIQUES, SPORTIFS, CULTURELS :

- Oxygène la bulle verte, la boucle du Pays de Tronçais, le comice agricole, les journées universitaires de Hérisson, les Menus du Terroir, le triathlon de Tronçais.
- Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet soutenus par des aides départementales et / ou régionales et / ou européennes.

C) POLITIQUE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE :

- Création ou soutien à la création d'une halte garderie itinérante sur le périmètre de la communauté de communes.
- Création ou soutien à la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur le périmètre de la communauté de communes.
- Mise en place d'actions d'animation de la jeunesse à l'échelle de la Communauté de Communes.

D) CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

B – Aménagement de l'espace et développement économique.

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher. La cotisation s'élève à 15 495,48 € en 2016 : 12 912,90 € pour l'adhésion au syndicat mixte, 1 799,98 € pour la contribution au programme Leader et 782,60 € pour la contribution au SCOT.

1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

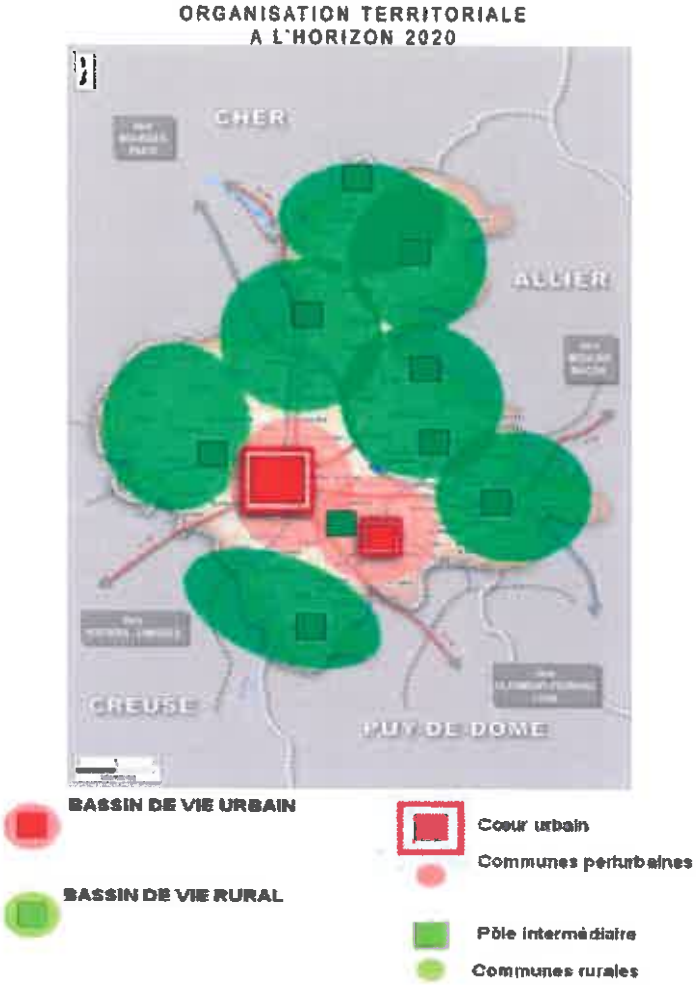

Le SCOT a été approuvé le 18/03/2013. Il présente le projet d'aménagement et de développement durable, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Pour l'essentiel, **ce document concerne l'agglomération montluçonnaise ainsi que les 4 communes dotées d'un document d'urbanisme : Hérisson, Meaulne et Saint-Bonnet-Tronçais qui ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU), et Isle-et-Bardais qui a un Plan d'Occupation des Sols valant PLU**. En effet, le PLU doit se conformer aux objectifs du SCOT. Les 12 autres communes de la communauté de communes restent soumises à une norme supérieure au SCOT : **le Règlement National d'Urbanisme.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

2 – Le contrat Auvergne +.

Le contrat Auvergne + s'achève, il a notamment contribué au financement de la plate-forme de stockage et d'arrosage des bois ronds (cf. infra).
Suite aux élections régionales de décembre 2015, les modalités de soutien de la nouvelle Région Rhône Alpes Auvergne ont été modifiées. La communauté de communes a présenté plusieurs dossiers qui concernent les écoles et le tourisme.

3 – Le contrat territoire Allier.

Le nouveau Contrat Territoire Allier négocié avec les services du Département, en lien avec le Contrat Auvergne +, comporte le plan d'actions suivant et a fait l'objet d'une demande d'avenant (cf. ci-dessous) en fin d'année 2016 :

CONTRAT				AVENANT			
Opération	cout HT	part CD03	%	Opération	cout HT	part CD03	%
Aménagement d'une plate-forme de stockage et d'arrosage des bois ronds	546 831,00	164 049,30	30	Aménagement d'une plate-forme de stockage et d'arrosage des bois ronds	546 831,00	164 049,30	30
Sécurisation du site des forges	141 522,33	42 456,70	30	Sécurisation du site des forges	141 522,33	42 456,70	30
Travaux dans les écoles	250 000,00	75 000,00	30	Travaux dans les écoles Couleuvre, Saint-Bonnet, Valigny	441 331,00	94 800,00	22
Equipement numérique des écoles	99 000,00	19 800,00	20				
TOTAL	1 037 353,33	301 306,00		TOTAL	1 129 684,33	301 306,00	

Ce contrat se terminera en 2017.

4 – La charte forestière de territoire – Forêt d'exception.

L'objectif du programme vise à permettre à Tronçais d'offrir une qualité d'accueil du public digne de son rang. Cela comprend :

- **l'accueil, l'information, l'orientation** (kiosque, signalétique directionnelle, signalétique d'information, abris, tables bancs) ;
- **la découverte de la flore et de la faune** (sentier accessible aux personnes à mobilité réduite sur une partie du périmètre de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais) ;
- **l'animation** avec Forest Art en 2012, et un partenariat plus fort et pérenne avec l'ONF pour « animer » davantage la forêt.

Le programme « Forêt d'exception » associe l'ONF, la communauté de communes, les usagers de la forêt via les associations comme la Société des Amis de la Forêt de Tronçais, Allier Nature, les sociétés de pêche et de chasse, les partenaires institutionnels (Etat, Département, etc.).

Une convention de partenariat a été signée entre la communauté de communes et l'ONF le 1er juin 2011.

Ainsi, la communauté de communes a financé, en 2014, la réalisation du kiosque au rond Gardien, le renouvellement du mobilier d'accueil (abris, tables, bancs) et de la signalétique. En 2015, elle a aménagé un sentier accessible aux personnes à mobilité réduite et équipé de mobilier d'interprétation, en bordure de l'étang de Saint-Bonnet (245 800 € HT subventionné par l'Etat (32,8 %) et le Département (44,4 %)). En 2016, la communauté de communes a fait poser des caillebotis pour les piétons, principalement autour des étangs (15 000 €). De son côté, l'ONF a réalisé l'aménagement de la futaie Buffévent à Richebourg et la création d'un grand abri au rond de Thiolais.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

Comme 18 autres forêts domaniales françaises, Tronçais candidate au label « forêt d'exception ». Actuellement, 5 forêts ont été obtenu le label : Rouen, Fontainebleau, Verdun, La Val Suzon et la Grande Chartreuse. Il s'agit d'un processus de sélection rigoureux marqué par des inspections sur place et l'examen du dossier de candidature qui comporte plusieurs documents dont l'élaboration a été menée par l'ONF, en concertation avec les usagers de la forêts (plan paysage, schéma d'accueil, contrat de projet). L'objectif consiste à obtenir le label fin 2017, début 2018. Celui-ci permettra d'améliorer l'image de Tronçais et faciliter la communication auprès du public et notamment les touristes

5 – Etude d'aménagement de bourg.

Depuis sa création, la communauté de communes a financé 11 études d'aménagement de bourg. Toutes les communes concernées en ont bénéficié.

6 – La commission intercommunale d'accessibilité.

Accessibilité des écoles

Le conseil communautaire a décidé de rendre accessible l'ensemble des écoles de chacune des communes : soit au minimum une classe par école. La mise en accessibilité des locaux comprend les cheminements extérieurs, l'accès au bâtiment et les sanitaires. Afin de lisser les investissements entre 2015 et 2018, tel que le rend possible la loi, un agenda d'accessibilité a été élaboré :

Année	2015/2016		2016/2017			2017/2018			
Groupe scolaire	Ainay	Meaulne	St-Bonnet	Couleuvre	Valigny	Braize	Hérisson	Le Brethon	Le Vilhain

Compte tenu des délais liés aux demandes de subvention et à la réalisation des travaux, le nouveau calendrier s'établit ainsi :

Année	2017/2018						2018/2019
Groupe scolaire	St-Bonnet	Couleuvre	Valigny	Braize	Le Brethon	Le Vilhain	Hérisson

Les écoles maternelle et primaire de Cérilly ont été mises en accessibilité depuis la fin d'année 2014, celles de Meaulne et Ainay-le-Château en 2015-2016.

7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon.

Pas de nouveauté par rapport à 2014.

8 – Habitat

a – Programme « habiter mieux ».

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) accorde, au titre des travaux, une aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) de 1 100 €, qui peut être majorée à due concurrence des aides accordées par les collectivités locales, dans la limite d'un plafond de 1 600 €. Sont éligibles à ce programme les ménages propriétaires occupants remplissant les conditions réglementaires de ressources (plus de 26 000 ménages sont éligibles dans le département représentant 26% des propriétaires occupants de l'Allier) et réalisant des travaux permettant une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, attestée par une évaluation énergétique avant travaux et une évaluation projetée après travaux.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

Lors de sa réunion du 18 juin 2015, le conseil communautaire a renforcé sa politique en faveur de l'habitat en instaurant les aides suivantes :

- aide à la lutte contre l'insalubrité et la dégradation des logements avec une aide de 5 % du montant des travaux plafonnés à 2 500 € / logement ;
- aide à l'autonomie et au maintien à domicile avec une aide de 10 % du montant des travaux plafonnés à 500 € / logement ;
- aide à la rénovation énergétique avec une aide forfaitaire de 1 000 € / logement contre 200 € actuellement ;
- aide à la sortie de vacance des logements situés en centre bourg avec une aide de 20 % du montant des travaux plafonnée à 2 000 € / logement ;

Ainsi, **le conseil communautaire a versé 19 aides au titre de l'année 2016, pour un montant total de 25 846 €.**

b – Primes pour la réhabilitation des façades et logements vacants.

Comme en 2014, il ne reste plus qu'un dossier à solder.

9 –Développement économique.

a – création d'une plate-forme de stockage et d'arrosage des bois ronds.

Les travaux de création de la plate-forme ont réalisés en 2016. Installée à Cérilly, la plateforme de stockage et d'arrosage de bois rond non traité chimiquement est équipée :

- de 4 zones de stockage d'une longueur totale de 360 ml largeur 12ml ;
- d'un système de récupération des eaux de ruissellement (pluie et arrosage) par un système combiné de caniveau béton en surface et d'un drainage en sous-sol ;
- d'un traitement des eaux de récupération par dégrillage dans les avaloirs de surface et par une décantation dans un bassin de décantation de 1 075 m³ utiles ;
- d'un stockage des eaux dans un bassin de 3280 m³ utiles ;
- d'un système d'arrosage des grumes et de traitement des effluents
- d'un système de pompage de forage pour alimentation du bassin de stockage permettant d'approvisionner le bassin pour l'arrosage.

Les travaux qui ont coûté 484 000 € HT ont été subventionnés par l'Etat, la Région et le Département. La plate-forme va être progressivement mise en service. Pour l'instant, elle accueille un locataire, la société Chêne Bois qui est propriétaire de la méranderie du Pays de Tronçais, à Cérilly.

b – Vente de l'atelier artisanal à Urçay.

En 2006, la communauté de communes a construit **un bâtiment de 300 m², dans la zone des Terres Franches, à Urçay pour accueillir l'entreprise Auvity**, qui était installée dans la commune, mais trop à l'étroit dans ses locaux. Cette entreprise est spécialisée dans la restauration d'œuvres d'art. L'entreprise locataire a cessé son activité, le bail a été résilié le 31 mars 2015. En octobre 2016, la communauté de communes a vendu l'atelier à un jeune entrepreneur pour 72 520 €. C'est l'entreprise COURTIS Travaux (menuiserie) qui s'est installée dans les locaux.

C – Développement culturel.

Suite à la réhabilitation du studio de répétition « Le Cube » à Hérisson, le bâtiment a été vendu, par l'intermédiaire d'un contrat crédit-vendeur, à la compagnie de théâtre La Belle Meunière, pour un montant de 119 000 €. Cette compagnie y crée des spectacles et des décors (cf. rapports d'activité 2009 et 2010). **La compagnie rembourse le crédit-vendeur à la communauté de communes à raison de 5 000 € / an.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

D – Protection et mise en valeur de l'environnement.

1 – Compétence « ordures ménagères ».

Depuis le 1er janvier 2010, la communauté de communes perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants de L'Etelon, Urçay, Meaulne et Vitray et la redevance ordures ménagères payée par les redevables des 12 autres communes.

Concrètement, les syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères continuent à définir leurs tarifs et votent le montant des recettes dont ils ont besoin pour faire fonctionner le service. **La communauté de communes prélève ce produit et leur reverse intégralement.** C'est le principe de représentation substitution qui s'est appliqué.

En 2016, la communauté de communes a reversé aux SICTOM de Cérilly, au SIROM du secteur de Lurcy-Lévis et au SMIRTOM du Val de Cher, la redevance et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'elle a perçues auprès des usagers du territoire, soit 832 598,74 €.

2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance.

Lors de sa réunion du 30/11/2015, le conseil a approuvé une convention triennale de financement (2016-2017-2018) avec la communauté de communes de la région de Montmarault et les autres EPCI partenaires. Il s'agit de financer un poste de technicien de rivière, cet agent sera chargé de préparer le programme de travaux.

Par cette convention, la communauté de communes du Pays de Tronçais s'engage à verser **952 € / an** à la communauté de communes de la région de Montmarault (la répartition des cotisations entre EPCI se fait à partir du coût du poste (30 000 €), déduction faire des subventions de l'Agence de l'eau et du Département (24 000 €). Les 6 000 € restants sont répartis entre les EPCI en fonction de leur population.

E – Compétence tourisme.

L'action de la communauté de communes s'articule autour de 3 axes :

- renforcer la qualité de l'accueil en forêt domaniale ;
- requalifier les infrastructures d'hébergement et des bases de loisirs ;
- améliorer l'animation, la coopération des acteurs et la gestion des équipements.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

1 – L'office de tourisme.

Bras armé de la communauté de communes pour l'animation, l'office de tourisme assume les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique adaptées à son classement. Son intervention s'effectue dans le cadre d'une convention d'objectifs qui a pris effet le 1er janvier 2010.

En 2016, l'office de tourisme a bénéficié d'une **subvention de 130 000 €** de la part de la communauté de communes, subvention à laquelle s'ajoute la prise en charge du loyer, des photocopies, des fluides, et des recettes générées par la vente des publications de la communauté de communes (Guide découverte, Topoguide, carte IGN, dépliant VTT). Les relations entre l'office de tourisme (association loi 1901) et la communauté de communes sont régies par une convention d'objectif annuelle.

2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique possède les centres de vacances de Champ Fossé (Saint-Bonnet-Tronçais) et Les Ecossais (Isle-et-Bardais), qui enregistrent environ 15 000 nuitées par an. Il est également propriétaire des bâtiments occupés, jusqu'en janvier 2015, par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), à Tronçais.

En 2016, la communauté de communes a versé une **subvention de 108 000 € au SMAT**.

3 – Le soutien aux évènements majeurs.

Comme chaque année, la communauté de communes a financé la **Boucle de Tronçais** (5 820 €), le **triathlon de Tronçais** (1 000 €), le **Festival de musique en Bourbonnais** (1 000 €), **l'Association des amis des pèlerins de Saint-Jacques** (250 €), les Routes du Bourbonnais (1 000 €), le Footsbarn Théâtre pour Hérisson en fête (1 000 €)

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence « Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet d'intérêt communautaire », la communauté de communes a attribué une aide de 500 € à l'association DomaineM pour une exposition,

Pour mémoire, sont d'intérêt communautaire les projets d'associations à caractère culturel et / ou sportif, dont le projet est déclaré éligible aux aides régionales par le conseil culturel territorial et / ou aux aides européennes par le groupe d'action locale. Lors da sa réunion du 26 mai 2016, le conseil communautaire a précisé comme suit les modalités d'aides financières aux associations comme suit :

- enveloppe annuelle de 6 000 € (montant maximal) ;
- liste de pièces à fournir obligatoirement par l'association : le descriptif détaillé de la manifestation : objectifs, nombre prévisionnel et provenance des participants, dates et lieux ; le budget prévisionnel en dépenses et en recettes faisant apparaître les partenaires financiers, la part d'autofinancement et le montant de l'aide sollicitée auprès de la communauté de communes ; le bilan financier de la précédente édition le cas échéant ; le récépissé de déclaration de l'association en Préfecture ; un relevé d'identité bancaire ; le compte de résultat de l'année n-1 de l'association, faisant apparaître la trésorerie disponible ;
- rédaction systématique d'un accusé de réception suite au dépôt des demandes ;
- date limite de dépôt de la demande avant le 28 février de l'année ;
- réunion de la commission durant la 1ère quinzaine de mars afin d'examiner les dossiers et émette ses propositions au conseil communautaire.

4 - Les forges de Tronçais.

Les forges de Tronçais constituent le site emblématique de l'histoire économique du territoire (cf. rapports d'activité 2009 et 2010). Les forges ont été acquises le 4 octobre 2011.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

Le 20 octobre 2015, les élus communautaires ont visité le site puis ont décidé de faire procéder à la mise en sécurité du site (clôture et fermeture), ainsi qu'au nettoyage des nombreux déchets (bois, plastique, métal, etc.) qui jonchent le site. **Ces travaux ont été réalisés en juin 2016 par l'entreprise BOUDOT TP, pour un montant de 282 853,20 € TTC subventionnés à 80 %** (Etat, Département et Europe).

Avant travaux

Après travaux

5 – Restauration du petit patrimoine.

En 2016, la communauté de communes a financé deux chantiers de restauration du petit patrimoine (croix, lavoir, etc.) à Cérilly et Vitray pour un montant de **10 919 € dans le cadre d'un partenariat avec l'association Jeunesse et Reconstruction, et les communes de Cérilly et Vitray, où le lavoir des Arpents a été restauré.**

F – Enfance jeunesse.

1 – Les partenariats de la communauté de communes.

L'intervention de la communauté de communes se concrétise par un partenariat avec 2 structures, dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2014-2017 :

- le **centre social de Meaulne** pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) dont dépendent 13 des 16 communes, et les actions d'animation de la jeunesse ;
- le **centre social de Lurcy-Lévis** pour le RAM dont dépendent les communes de Couleuvre, Valigny et Isle-et-Bardais ;

En 2016, la communauté de communes a versé 4 788,00 € au Centre Social du Pays de Lévis. Le Centre social du Pays de Tronçais n'a pas déposé de demande de versement.

2 – Les transports.

a – La jeunesse.

La communauté de communes met à disposition des associations (en priorité les associations intervenant en faveur de l'enfance jeunesse) deux minibus de 9 places. Ces véhicules sont mis à disposition gratuitement. Il suffit seulement de payer le carburant

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

consommé. Les minibus parcourent en moyenne **20 000 kilomètres** / an et répondent à un vrai besoin.

b – Les Restos du Cœur.

L'association locale Les Restos du Cœur utilise **deux demi-journées par semaine**, pour assurer le transport des bénéficiaires ne pouvant pas se déplacer par leurs propres moyens.

3 – Oxygène.

Comme chaque année, la communauté de communes a organisé **Oxygène**. Cette manifestation est destinée aux élèves des écoles maternelles et primaires, ainsi qu'aux élèves des collèges. La manifestation s'est déroulée, en mai 2016, et près de **700 enfants ont été accueillis en forêt de Tronçais.** La communauté de communes a pris en charge le transport des enfants, les récompenses, la présence d'une équipe de 4 secouristes et les plateaux repas des secouristes. La manifestation a coûté **11 448 € subventionnés à 70 % par le conseil départemental.**

G – La voirie.

Depuis le 1er avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence voirie. Elle intervient sur toutes les voies communales ou rurales revêtues et ouvertes à la circulation du public, soit **470 kilomètres**. En matière de fonctionnement, il s'agit des dépenses de bouchage des nids de poule, de broyage, de marquage au sol. Selon les communes, ces travaux sont réalisés en régie ou bien dans le cadre de marchés publics avec des entreprises. **Les charges de fonctionnement liées à la voirie (salaire des personnels, fournitures, prestations réalisées par les entreprises (broyage, fauchage, petit entretien), contribution au syndicat de voirie) s'élèvent, en 2016, à 597 318,46 €.**

En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé les dépenses suivantes en 2016 :

MARCHES DE TRAVAUX	Montant TTC
AINAY LE CHÂTEAU	95 641,08
BRAIZE	15 509,44
CERILLY	147 857,87
HERISSON	23 161,00
ISLE ET BARDAIS	17 671,55
LE BRETHON	6 879,27
LETELON	11 270,64
LE VILHAIN	22 700,12
MEAULNE	63 720,80
ST BONNET T	44 750,12
ST CAPRAIS	13 490,43
URCAY	16 943,18
VITRAY	14 079,20
TOTAUX	**493 674,70**

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

MATERIEL	Montant TTC
BRAIZE - broyeur	16 800,00
HERISSON - broyeur	29 688,00
TOTAL	**46 488,00**

SIGNALETIQUE	Montant TTC
AINAY LE CHÂTEAU	888,20
BRAIZE	276,05
CERILLY	5 516,75
COULEUVRE	63,24
HERISSON	929,87
ISLE ET BARDAIS	114,10
LE BRETHON	129,77
LETELON	1 729,97
LE VILHAIN	1 681,02
MEAULNE	237,37
ST BONNET T	406,10
ST CAPRAIS	2 527,75
THENEUILLE	180,82
URCAY	1 802,11
VALIGNY	3706,74
VITRAY	836,06
TOTAUX	**21 061,92**

*Pour les communes de Couleuvre, Theneuille et Valigny, les dépenses de voirie se traduisent par une contribution au syndicat de voirie d'Ygrande. Il s'agit donc d'une dépense de fonctionnement.

SYNDICAT D'YGRANDE	Cotisation	Entretien	Travaux	TOTAL
COULEUVRE	6 429,48	24 095,54	70 000,00	**100 525,02**
THENEUILLE	4 309,09	16 588,09	38 500,00	**59 397,18**
VALIGNY	5 438,00	15 662,40	23 800,00	**44 900,40**
TOTAL	16 176,57	56 346,03	132 300,00	**204 822,60**

Pour financer ces dépenses, **la communauté de communes bénéficie d'une attribution de compensation versée par les communes** (cf. ci-après), de subventions, et elle utilise ses fonds propres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

H – Les écoles.

Ainay-le-Château	école maternelle
	école élémentaire
Braize	école élémentaire
Cérilly	école maternelle Les Tourterelles
	école élémentaire Charles Louis Philippe
*Couleuvre**	*école maternelle (SIRP - RPI avec Valigny)*
	école élémentaire
*Hérisson**	*école maternelle*
Le Brethon	école élémentaire Jean-Charles Varennes
Le Vilhain	école maternelle
Meaulne	école maternelle et élémentaire
Saint-Bonnet-Tronçais	école maternelle
	école élémentaire (RPI avec Braize)
*Valigny**	*école élémentaire*

Les écoles de Couleuvre / Valigny et de Hérisson sont mentionnées pour information. Leur gestion ne relève pas de la communauté de communes mais du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Couleuvre Valigny d'une part, et du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Hérisson - Louroux Hodement – Venas d'autre part. La communauté de communes est représentée par des délégués au sein du comité syndical du SIRP. La communauté de communes n'aurait à gérer ces écoles directement que si ces SIRP venaient à être supprimés.
Au total, en 2016, **470 élèves sont scolarisés en maternelle et élémentaire dans le Pays de Tronçais.** En 2016, la communauté de communes a dépensé 1 459 605,42 € pour les écoles.

1 – Les travaux.

Depuis le 1er avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence école. Elle intervient sur toutes les écoles, y compris celles de Couleuvre, Valigny et Hérisson. En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé, en 2016, les dépenses d'investissement suivantes :

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

COMMUNES	Dépenses d'investissement (travaux, mobilier, informatique) en €
AINAY	80 652,95
CERILLY	12 329,94
COULEUVRE	18 373,70
LE BRETHON	5 943,36
LE VILHAIN	6 952,05
MEAULNE	57 841,69
ST BONNET	11 726,45
VALIGNY	3 160,85
TOTAL	**207 457,84**

2 – Le fonctionnement.

L'année 2016 a marqué la 2ème année de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

La communauté de communes assume également les charges de fonctionnement liées à l'école (salaire des personnels, fournitures). En 2016, elle a dépensé 1 252 147,58€.

Pour financer ces dépenses, **la communauté de communes bénéficie d'une attribution de compensation versée par les communes** (cf. ci-après), de subventions, et elle utilise ses fonds propres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

II – Fonctionnement de la communauté de communes.

A – Le conseil communautaire.

Le conseil communautaire a tenu **8 réunions**. Les comptes-rendus des réunions du conseil communautaire sont accessibles, en ligne, sur le site : www.pays-de-troncais.com (rubrique « téléchargement dans le bandeau du bas). Voici la liste des délibérations de l'année 2016 :

Conseil communautaire du 04 février 2016

2016-1 / Demande de subvention au titre de la DETR 2 – 2.1 – 3.1 pour les travaux de mise en accessibilité, de restructuration et de gros entretien des écoles de Saint-Bonnet-Tronçais, Couleuvre et Valigny
2016-2 / Demande de subvention au titre de la DETR 2.5 pour les travaux de curage des bâtiments des Forges – Actions de valorisation du site
2016-3 / Demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie di Département - programmation 2016
2016-4 / Demande de subvention au titre de la DETR2.9 ingénierie de développement territorial
2016-5 / Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016
2016-6 / Admission en non valeurs
2016-7 / travaux école programme 2015 – avenant au lot 2-2 gros œuvre à Meaulne
2016-8 / Modalités de recrutement des vacataires intervenant sur les temps d'activités périscolaires
2016-9 / Programme « Habiter mieux » - attribution d'une aide à Mme Chantal NAVEAU
2016-10 / Convention avec l'ONF pour l'entretien du sentier PMR à St-Bonnet-Tronçais
2016-11 / Demande de subvention de l'association DomaineM
2016-12 / Demande de subvention du comité d'organisation sur les Routes du Bourbonnais pour la 8ème édition de l'épreuve cycliste sur les routes du bourbonnais des 14,15 et 16 mai
2016-13 / Demande de subvention de l'Adil03 – observatoire départemental de l'habitât
2016-14 / Oxygène 2016 – demande d'aide départementale

Conseil communautaire du 10 mars 2016

2016-15 / Compte administratif 2015 du budget principal
2016-16 / Compte administratif 2015 du budget annexe atelier Auvity
2016-17 / Compte administratif 2015 du budget annexe plate-forme bois
2016-18 / Compte de gestion 2015 du budget principal
2016-19 / Compte de gestion 2015 du budget atelier Auvity
2016-20 / Compte de gestion 2015 du budget annexe plate-forme bois
2016-21 / Affectation des résultats 2015 au budget principal primitif 2016
2016-22 / Affectation des résultats 2015 au budget annexe primitif atelier Auvity 2016
2016-23 / Affectation des résultats 2015 au budget annexe primitif plate-forme bois 2016
2016-24 / Budget principal primitif 2016
2016-25 / Budget annexe primitif atelier Auvity 2016
2016-26 / Budget annexe primitif plate-forme bois 2016
2016-27 / Taux d'imposition 2016
2016-28 / Vote du produit de la redevance des ordures ménagères
2016-29 / Tarif des cantines garderies
2016-30 / Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la parte-forme des bois ronds
2016-31 / Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services avec la commune de Saint-Bonnet-Tronçais
2016-32 / Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services avec la commune de Hérisson

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

2016-33 / Règlement de mise à disposition du matériel acquis par la communauté de communes auprès des communes
2016-34 / Groupement de commande avec la commune de Cérilly pour l'aménagement de la rue des Tours
2016-35 / Demande de subvention LEADER pour les travaux de curage des bâtiments des Forges - 1ère étape vers la valorisation du site
2016-36 / Maintien de la politique Habitat de la communauté de communes

Conseil communautaire du 28 avril 2016

2016-37 / Tarif de la redevance des ordures ménagères
2016-38 / Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
2016-39 / Emprunt pour le budget principal
2016-40 / Cahier des charges de location de la plate-forme de stockage et d'arrosage des bois ronds
2016-41 / Convention avec le centre social rural du Pays de Tronçais Val de Cher pour le Relais Assistantes Maternelles et l'animation en faveur de la jeunesse
2016-42 / Conventions de chantier de jeunes internationaux
2016-43 / Travaux dans les écoles de Meaulne, avenant au lot 2-8 électricité
2016-44 / Ajustement des délégations données par le conseil à la Présidente
2016-45 / Compte-rendu des délégations de la Présidente
2016-46 / Renouvellement de la convention de mis à disposition d'un agent de la communauté de communes auprès du Syndicat Intercommunal de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon-l'Archambault, dit Syndicat d'Ygrande
2016-47 / Attribution de subvention dans le cadre du programme « Habiter mieux »
2016-48 / Modification du règlement intérieur des services périscolaires
2016-49 / Modification de l'emploi du temps des écoles de Braize et Saint-Bonnet-Tronçais
2016-50 / Convention d'utilisation des locaux scolaires d'Ainay-le-Château avec le centre social du Pays de Tronçais Val de Cher
2016-51 / Demande de subvention de l'association DomaineM
2016-52 / Création d'une banque de matériels nécessaire à l'organisation des manifestations au profit des communes et des associations
2016-53 / Schéma de coopération intercommunale

Conseil communautaire du 26 mai 2016

2016-54 / Vente de l'Atelier communautaire d'Urçay et des deux parcelles attenantes
2016-55 / Création d'un emploi de Directeur (trice) d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à mi-temps
2016-56 / Avenant à la convention de mise à disposition des locaux avec la communauté de communes de Saint-Bonnet-Tronçais
2016-57 / Adhésion du SMIRTOM Val de Cher au SICTOM de la région Montluçonnaise
2016-58 / Compte-rendu des délégations de la Présidente
2016-59 / Précision du dispositif de soutien aux associations

Conseil communautaire du 26 mai 2016

2016-54 / Vente de l'Atelier communautaire d'Urçay et des deux parcelles attenantes
2016-55 / Création d'un emploi de Directeur (trice) d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à mi-temps
2016-56 / Avenant à la convention de mise à disposition des locaux avec la communauté de communes de Saint-Bonnet-Tronçais
2016-57 / Adhésion du SMIRTOM Val de Cher au SICTOM de la région Montluçonnaise
2016-58 / Compte-rendu des délégations de la Présidente

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

2016-59 / Précision du dispositif de soutien aux associations

Conseil communautaire du 27 juin 2016

2016-60 / Transfert de la contribution des communes au SDIS 03 à la communauté de communes du Pays de Tronçais
2016-61 / Avis sur la création d'une Maison des Services Au public par la Poste à Cérilly
2016-62 / PLU Intercommunal
2016-63 / Fonds de concours aux communes
2016-64 / Fonds de péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) 2016
2016-65 / Décision modificative n° 1 budget annexe atelier Auvity
2016-66 / Compte-rendu des délégations de la Présidente
2016-67 / Adhésion à l'association « Avenir-jeunes Mission Locale » au titre de l'année 2016
2016-68 / Subvention à l'association FOOTSBARN pour la manifestation Hérisson en fête
2016-69 / Modification du tableau des emplois et effectifs en lien avec les nouveaux rythmes scolaires
2016-70 / Nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres
2016-71 / Désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Centre Social du Pays de Tronçais Val de Cher

Conseil communautaire du 15 septembre 2016
2016-72 / Rapport d'activité 2015
2016-73 / Attribution de subventions dans le cadre programme « Habiter mieux »
2016-74 / Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de services avec la commune de Saint-Bonnet-Tronçais
2016-75 / Fonds de concours à la commune de Couleuvre
2016-76 / Classe découverte 2017 école de Cérilly à Lamoura (39)-CM1-CM2
2016-77 / Désignation d'un délégué de la communauté de communes au sein de l'organe délibérant du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher suite à la démission de Madame Michèle DUMONT de ses mandats
2016-78 / Désignation d'un représentant de la communauté de communes au sein du Comité du Bassin d'emploi du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher suite à la démission de Madame Michèle DUMONT de ses mandats
2016-79 / Compte-rendu des délégations de la Présidente
2016-80 / Ajustements de fonds de concours relatif à la chaufferie de Cérilly

Conseil communautaire du 20 octobre 2016
2016-81 / Mise en conformité des compétences de la communauté de communes suite à la loi Notre du 07 août 2015
2016-82 / Tarif des cantines et garderies périscolaires 2017
2016-83 / Indemnités de conseil du Trésorier
2016-84 / Prêt relatif au budget annexe plate-forme bois
2016-85 / Amortissement des immobilisations budget annexe M4 plate-forme bois
2016-86 / Bail commercial avec la Société Chêne Bois pour la plate-forme de stockage et d'arrosage des bois ronds
2016-87 / Fonds de concours à la mairie de Hérisson
2016-88 / Attributions de compensation 2017
2016-89 / Recours à un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi
2016-90 / Recours à un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi
2016-91 / Recours à un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi
2016-92 / Tableau des emplois, : création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 25.25 heures hebdo/an – suppression d'un emploi d'adjoint technique de 23ème classe à raison de 26 heures hebdo/an – suppression de 5 postes non pourvus
2016-96 / Heures complémentaires des agents

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

2016-94 / Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Aumance Tronçais pour l'année 2017
2016-95 / Tarif des ordures ménagères concernant les manifestations festives et les cimetières
2016-96 / Adhésion à la plate-forme d'initiatives locales Montluçon initiative
2016-97 / Attribution d'une subvention à l'équipage Jean de Beaune pour l'organisation de la Saint Baldéric à Hérisson en octobre 2016
2016-98 / Remboursement anticipé du prêt n°68219223 relatif au budget annexe atelier Auvity

Conseil communautaire du 2 décembre 2016

2016-99 / Attribution de subvention dans le programme « Habiter mieux »
2016-100 / Mise en conformité des compétences de la communauté de communes suite à loi NOTRe du 07 août 2015 et ajout de deux compétences
2016-101 / Autorisation donnée à la Présidente pour négocier la vente de tout ou partie du site des forges de Tronçais
2016-102 / Règles d'attribution des aides aux coopératives scolaires
2016-103 / Désignation d'un représentant au sein du Comité de suivi de schéma de cohérence territoriale (Scot)
2016-104 / Accord de principe pour le transfert de compétence promotion touristique et création d'un office de tourisme intercommunautaire avec la communauté d'agglomération montluçonnaise et les communautés de communes Val de Cher, du Pays d'Huriel et du Pays de Marcillat-en-Combraille
2016-105 / Convention de partenariat avec l'office de tourisme Aumance Tronçais
2016-106 / Modification du règlement intérieur des services périscolaires
2016-107 / Budget annexe plateforme bois décision modificative n° 1
2016-108 /Budget annexe plateforme bois décision modificative n° 2

B – Le renforcement de coopération intercommunale.

1 - Contrat d'assistance juridique et technique avec SVP

Le contrat étant terminé, il n'a pas été renouvelé en 2016.

2 – Transferts de compétences à la communauté de communes.

Lors de sa réunion du 27 juin 2016, le conseil communautaire a décidé de solliciter le transfert de la contribution des communes au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à la communauté de communes. Cette proposition a été validée par les 16 conseils municipaux par la suite, de sorte que ce transfert est effectif au 1er janvier 2017.

Chaque commune verse sa contribution (figée au montant 2016) à la ComCom qui la reverse ensuite au SDIS, cela **permet d'augmenter le numérateur du coefficient d'intégration fiscale de 141 864 €,** donc de mieux stabiliser la dotation d'intercommunalité sans gêner les communes. Le tableau ci-après donne le détail par commune des contributions au SDIS.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

Communes	Contribution 2015	Contribution 2016
AINAY LE CHATEAU	21 236	21 236
BRAIZE	4 675	4 675
BRETHON (LE)	4 464	4 464
CERILLY	26 805	26 805
COULEUVRE	11 085	11 085
ETELON (L')	2 381	2 381
HERISSON	12 947	12 947
ISLE ET BARDAIS	4 977	4 977
MEAULNE	13 267	13 267
SAINT BONNET TRONCAIS	14 418	14 418
SAINT CAPRAIS	1 561	1 561
THENEUILLE	6 936	6 936
URCAY	5 515	5 515
VALIGNY	5 361	5 361
VILHAIN (LE)	4 625	4 625
VITRAY	1 611	1 611
Total général	**141 864**	**141 864**

Le montant global des contributions des communes et EPCI de N-1 est annexé à l'inflation C'est l'indice INSEE des prix à la consommation – tabac inclus – valeur août qui est appliqué chaque année. **En cas de transfert de charge à la ComCom, c'est cette dernière qui devra assumer l'augmentation en lieu et place des communes**. Ainsi, entre 2011 et 2016, les contributions au SDIS ont augmenté de **5,8 %** : 134 110 € en 2011. Par ailleurs, l'achat de matériel et/ou la réfection des bâtiments n'ont pas d'impact sur le montant des contributions.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016

Fiscalité professionnelle (FPU) perçue par la commune en 2012 – charges de voirie et d'école transférées à la communauté de communes = attribution de compensation (qui peut être positive si la commune percevait plus de FPU qu'elle n'a transféré de charges ou négative si la commune percevait moins de FPU qu'elle n'a transféré de charges).

	AMAY	BRAIZE	CERILLY	COULEUVRE	HERISSON	ISLE BARDAIS	LE BRETHON	LE VILHAIN	L'ETELON	MEAULNE	ST BONNET	ST CAPRAIS	THENEUILLE	URCAY	VAUIGNY	VITRAY	TOTAL COMMUNES
FONDS 1	4 927	2 985	10 486	15 422	6 430	4 511	3 645	2 168	2 524	2 722	5 473	2 781	7 261	1 181	4 950	2 784	81 210
FONCTIONNEMENT ECOLE (coût net)	126 969	52 090	135 760	73 624	69 812	195	34 960	34 593		88 274	94 644	9 147	2 436	666	54 886	829	752 391
FONCTIONNEMENT VOIRIE (coût net) *recoits Fonds 1 pour communes membre SVT*	42 255	16 036	49 754	55 734	47 681	20 136	34 568	13 076	516	20 782	25 869	6 417	33 476	5 035	82 333	2 468	406 168
ETAT ACTIF ECOLE *investissement avec déduction FCTVA et -25% de subvention*	27 408	1 346	41 373	17 194	11 069		10 842	4 198		18 332	13 662				8 899		154 263
ETAT ACTIF VOIRIE *investissement avec déduction FCTVA*	11 164	2 906	21 068	2 279	7 982	3 516	7 240	2 619	1 333	7 090	8 128	235	2 781	4 510	1 127	803	84 764
TRAVAUX VOIRIE SELON PEREQUATION / POP *investissement avec déduction FCTVA*	48 647	6 431	64 197		14 568	24 796	14 433	8 286	5 642	27 204	29 673	4 928		5 419		4 799	258 983
TRAVAUX VOIRIE – FONDS 1	43 720	3 466	53 711		8 158	20 285	10 788	6 118	3 118	24 482	25 200	2 147		4 236		1 955	205 386
TOTAL CHARGE TRANSFEREES	251 546	55 844	301 666	148 771	144 202	44 332	98 426	60 612	4 967	158 950	165 509	11 929	38 693	14 449	97 245	6 055	1 602 972
FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE	57 135	14 572	106 427	55 068	17 429	10 779	3 139	12 244	881	189 494	48 522	176	15 505	18 807	8 875	4 274	563 327
ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE	-194 381	-41 272	-195 239	-93 703	-126 773	-33 553	-95 289	-48 368	-4 086	30 594	-116 981	-11 753	-23 188	4 358	-83 370	-1 781	

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

3– Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communes et l'aide aux bâtiments communaux.

L'objectif de la péréquation consiste à **corriger l'inégalité de répartition des assiettes fiscales et des charges entre collectivités.** Pour la communauté de communes, la péréquation s'exerce de deux manières :

- de l'Etat vers la communauté de communes (péréquation verticale) ;
- des « blocs communaux » (communes et communautés) les plus favorisés en France, vers les blocs communaux les moins favorisés, dont la communauté de communes (péréquation horizontale car réalisée entre collectivités d'un même niveau) via le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Lors de sa réunion du 27 juin 2016, le conseil a décidé de choisir la répartition de droit commun, les communes et la communauté de communes se partageant le FPIC. Pour aider les communes, la communauté de communes utilise ces crédits pour alimenter le **fonds de concours aux bâtiments communaux. L'objet de ce fonds de concours consiste à aider les communes à la réalisation d'investissements relatifs aux bâtiments communaux** (mairie, salle polyvalente, cimetière, église, etc.). Ainsi, en 2016, le conseil communautaire a approuvé l'attribution de 87 511,76 **€ d'aides aux communes** pour les opérations suivantes :

COMMUNES	OPERATION	MONTANT
Ainay le Château	Office notarial	12 000,00 €
Cérilly	Gymnase	12 000,00 €
Couleuvre	Salle socioculturelle	12 000,00 €
Meaulne	Cimetière	12 000,00 €
Saint-Bonnet	Ferme de l'Etang	12 000,00 €
Vitray	Mairie	3 324,73 €
	Lavoir des Arpents	2 919,50 €
TOTAL		66 244,23 €

C – Le personnel de la communauté de communes.

Au 31 décembre 2016, la communauté de communes comptait **3,4 équivalents temps plein administratifs** :

- une secrétaire comptable, Madame Odile LEPEE, recrutée en mars 2013, en contrat d'insertion subventionné par l'Etat, pour une durée de 35 h/sem ;
- une secrétaire, Madame Séverine CLABAU, arrivée le 16 novembre 2015, en contrat d'insertion subventionné par l'Etat, pour une durée de 28 h/sem ;
- une responsable paie et carrière, Madame Véronique FOULQUIER, arrivée le 1er juillet 2014, adjoint administratif principal 2ème classe, pour une durée de 5 h/sem ;
- une directrice de l'accueil de loisirs sans hébergement, Madame Carole SYLVAIN, arrivée le 1er septembre 2015, en CDD de 1 an, pour une durée de 17,5 h/sem ;
- un directeur, attaché territorial principal, Jean-Louis ETIEN, à temps complet, arrivé en 2009, par mutation, titulaire ;

Quelques indicateurs d'activité administrative pour l'année 2016 :

- 6 500 écritures comptables (mandats de dépenses et titres de recettes)
- 98 délibérations
- 71 arrêtés
- 3 973 courriers reçus
- 1 209 courriers envoyés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

Au total, en 2016, avec le personnel des écoles et de la voirie, les dépenses de personnel se sont élevées à 1 067 174,65 € qui se décomposent comme suit :

- 341 832,10 € pour les 45 agents mis à disposition ;
- 725 342,55 € pour les agents transférés et le personnel administratif.

Elles représentent 31,2 % des dépenses de fonctionnement (32,7 % en 2015).

Tableau des emplois de la communauté de communes au 31 décembre 2016

EMPLOIS							
Libellé fonction ou poste ou emploi	Date de création	Quotité de temps de travail actuelle	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Poste pourvu	Poste vacant
Responsable des ressources humaines	17/04/2014	5 h	adm	C	Adjoint administratif territorial de 1ère cl., Adjoint administratif territorial principal de 2ème cl., Adjoint administratif territorial principal de 1ère cl.	1	0
Directeur des services	01/01/2000	35 h	adm	A	Attaché, attaché principal	1	0
Agent des écoles	16/10/2014	35 h	anim	C	adjoint d'animation de 2ème classe, adjoint d'animation de 1ère classe, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0
Directeur(trice) ALSH	26/05/2016	17,5 h	anim	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	16/10/2014	35 h	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35 h	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	27/06/2016	24,57 h	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35 h	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	16,47 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	25,88 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	26,54 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	28/08/2014	30 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	35 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	02/04/2013	25,25 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	0	1
Agent des écoles	01/04/2013	19 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	35 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	31 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	28/08/2014	33,4 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	28/08/2014	32 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	16/10/2014	35 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	18/06/2015	22,1 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	18/06/2015	2,55 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	18/06/2015	2,66 h	tech	C	Adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	27/06/2016	31 h	tech	C	adjoint d'animation de 2ème classe, adjoint d'animation de 1ère classe, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0

Les contrats aidés ne figurent pas dans le tableau des emplois car ce sont des contrats à durée déterminée, donc non permanents contrairement à ceux qui figurent dans le tableau.

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

III - Les comptes administratifs 2016.

Les comptes administratifs permettent de recenser toutes les dépenses réalisées au cours de l'exercice.

A – Compte administratif 2016 du budget principal.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 821 180,74	G	3 968 040,45
	Section d'investissement	B	1 245 910,44	H	1 514 053,89
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	859 027,30
	Report en section d'investissement (001)	D	335 972,82	J	
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	5 102 903,80	= G+H+I+J	6 270 921,67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	308 039,34	L	84 928,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	308 039,34	= K+L	84 928,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 821 180,74	= G+I+K	4 755 067,75
	Section d'investissement	= B+D+F	1 787 822,40	= H+J+L	1 579 981,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 409 003,14	= G+H+I+J+K+L	6 335 849,67

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 308 039,34	L 84 928,00
1004	Subventions équipt versées aux commune	78 576,14	
1504	Ecoles travaux 2015	15 269,11	41 643,00
1508	Fonds de concours chaufferie Cérilly	74 285,00	
1801	Voirie travaux	93 678,22	23 285,00
1802	Voirie matériel	7 059,24	
1803	Voirie panneaux	1 858,04	
1804	Ecoles travaux BT B C V	32 163,67	
1805	Ecoles - mobilier et équipement	3 127,92	

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	875 000,00	735 960,91	12 909,58		126 129,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 159 701,40	1 067 174,65			92 526,75
014	Atténuations de produits	143 643,00	142 441,00			1 202,00
65	Autres charges de gestion courante	1 528 217,05	1 454 864,55	33 663,55		39 688,95
Total des dépenses de gestion courante		3 709 561,45	3 400 461,11	46 573,13	0,00	259 527,21
66	Charges financières	19 900,00	8 655,53	4 920,17		5 924,30
67	Charges exceptionnelles	33 317,93	8 066,84			45 151,41
68 (*)	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	219 709,30				
Total des dépenses réelles de fonct.		4 000 507,38	3 415 172,23	51 493,30	0,00	311 512,52
023 (*)	Virement à la section d'investissement	392 000,00				
042 (*)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	148 688,00	151 515,19			5 142,99
043 (*)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		539 281,00	151 515,19	0,00	0,00	5 142,99
TOTAL		4 540 268,38	3 566 687,44	51 493,30	0,00	316 755,51
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(*) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	50 351,75			-20 351,75
70	Produits des services, domaine et vent	724 000,00	817 753,39			-93 753,39
73	Impôts et taxes	2 582 000,00	2 598 498,47			-16 498,47
74	Dotations, subventions et participations	340 000,00	419 611,11			-79 611,11
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		3 676 000,00	3 886 354,67	0,00	0,00	-210 354,67
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	2 000,00	7 345,84			-5 345,84
78 (*)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		3 678 000,00	3 893 700,51	0,00	0,00	-215 700,51
042 (*)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	3 241,00	3 239,97			1,03
043 (*)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		3 241,00	3 239,97	0,00	0,00	1,03
TOTAL		3 681 241,00	3 896 940,48	0,00	0,00	-215 699,48
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(*) 659 027,38				

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Cumul réalisations et RAR
040	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	2 284 200,34	1 211 200,34	308 030,34	548 872,68
Total des opérations d'équipement		2 284 200,34	1 211 200,34	308 030,34	548 872,68
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilées (sf 168)	62 000,00	31 384,13		30 615,87
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	30 000,00			
Total des opérations financières		92 000,00	31 384,13	0,00	30 615,87
45	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des opérations réelles		2 148 200,34	1 242 170,47	308 030,34	597 488,53
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 241,02	3 239,87		1,03
041	Opérations patrimoniales				
Total des opérations d'ordre d'ordre		3 241,02	3 239,87	0,00	1,03
TOTAL		2 148 441,36	1 245 410,34	308 031,34	597 489,56
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		234 072,02			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Cumul réalisations et RAR
040	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	715 000,00	582 974,35	94 028,00	287 026,65
16	Emprunts et dettes assimilées (sf 168)	400 000,00	400 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		1 115 000,00	982 974,35	94 028,00	287 026,65
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 10...)	309 007,00	189 180,50		119 827,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	416 174,36	416 174,36		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	870,50		129,50
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		726 181,36	606 365,76	0,00	119 957,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles		1 841 181,36	1 589 338,73	94 028,00	417 784,24
021	Virement de la section de fonctionnement	302 622,02			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	156 678,02	151 515,10		5 162,92
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'ordre		459 297,04	151 515,10	0,00	5 162,92
TOTAL		2 300 478,38	1 740 853,83	94 028,00	422 947,16
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		6,24			

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

Résultat de clôture de l'exercice 2016 :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	**Prévu**	**2 385 411,96**
	Réalisé	**1 481 783,06**
	Reste à réaliser	**306 039,34**
RECETTES	**Prévu**	**2 385 411,96**
	Réalisé	**1 514 953,89**
	Reste à réaliser	**64 928,00**
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	**Prévu**	**4 540 268,30**
	Réalisé	**3 621 180,74**
	Reste à réaliser	**0,00**
RECETTES	**Prévu**	**4 540 268,30**
	Réalisé	**4 755 967,78**
	Reste à réaliser	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice :

	2014	2015	**2016**
Investissement	- 323 332,42	- 235 872,62	**33 170,83**
Fonctionnement	950 089,10	1 275 201,66	**1 134 787,04**
Résultat global	626 756,68	1 039 329,04	**1 168 957,87**

Taux d'imposition 2015 :

Taxes	Taux 2016	Bases 2016	Produit 2016
Cotisation foncière des entreprises	**25,90**	1 163 132	297 073
Taxe d'habitation	**4,76**	8 852 289	428 257
Taxe sur le Foncier Bâti	**2,72**	6 675 754	182 267
Taxe sur le Foncier Non Bâti	**7,64**	1 869 132	145 466

B – Le compte administratif 2016 du budget annexe « Auvity ».

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	**Prévu**	**165 422,34**
	Réalisé	**125 046,32**
	Reste à réaliser	**0,00**
RECETTES	**Prévu**	**165 422,34**
	Réalisé	**153 039,34**
	Reste à réaliser	**0,00**
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	**Prévu**	**173 903,55**
	Réalisé	**155 272,78**
	Reste à réaliser	**0,00**
RECETTES	**Prévu**	**173 903,55**
	Réalisé	**149 449,17**
	Reste à réaliser	**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 003-240300558-20170706-D201775BIS-DE

Résultat de clôture de l'exercice :

	2016
Investissement	27 993,02
Fonctionnement	- 5 823,61
Résultat global	22 169,41

C – Le compte administratif 2016 du budget annexe « Plate-forme bois ».

Résultat de clôture de l'exercice 2016 :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	610 912,00
	Réalisé	483 499,51
	Reste à réaliser	8 820,00
RECETTES	Prévu	610 912,00
	Réalisé	394 534,63
	Reste à réaliser	108 834,00
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	34 000,00
	Réalisé	1 070,39
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	34 000,00
	Réalisé	31 666,82
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

	2016
Investissement	- 88 964,88
Fonctionnement	30 596,43
Résultat global	-58 368,45

D - Liste des marchés conclus en 2016

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

N° marché	Attributaire	Code postal	Montant HT	Objet du marché	Date du marché
MONTANT de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT					
	[illegible]	18170	18 278,00	[illegible]	18/03/2016
	M.P.A Ferme Recondes SARL RZES SARL BET SCHEMA	01000	22 240,00	Maîtrise d'œuvre travaux écoles Ceyzériat. Saint Denis, Valeyria	29/03/2016
MONTANT de 90 000 € HT à 199 999,99 € HT (mise en concurrence obligatoire)					
MONTANT de 199 999,99 € HT (mise en concurrence obligatoire)					

MARCHES DE TRAVAUX

N° marché	Attributaire	Code postal	Montant HT	Objet du marché	Date du marché
MONTANT de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT					
	Pionnier TP	01440	20 118,50	Travaux création / curage fossés lot 1	05/04/2016
	Pionnier TP	01440	23 965,00	Travaux création / curage fossés lot 1	05/04/2016
	SNTPB SAS	01410	35,35	Travaux création / curage fossés lot 2	05/04/2016
MONTANT de 90 000 € HT à 4 845 999,99 HT					
	Centre Vierge	01320	414 314,60	Création d'une plate forme bois lot 1 Bâtiment neuf	05/04/2016
	SAS L'hostal annexe	42170	51 935,81	Création d'une plate forme bois lot 2 ossature. Réalisation annexe	05/04/2016
	EURL BADEYVES	16600	236 711,00	Curage des fossés des Bonnes de Trouçais	22/04/2016
	Centre Vierge	01320	207 174,00	Travaux de mare - Lot 1	06/07/2016
	Centre Vierge	01320	177 876,50	Travaux de mare - Lot 2	06/07/2016